



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

9 février 2024

SOLIDARITÉS : MARIE-PIERRE MOUTON ALERTE LE PREMIER MINISTRE ET LES PARLEMENTAIRES DRÔMOIS SUR LA SUPPRESSION DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SPÉCIFIQUE

La Présidente du Conseil départemental de la Drôme a écrit ce vendredi 9 février au Premier ministre et a demandé aux parlementaires drômois d'interpeller le Gouvernement quant aux conséquences de la suppression de l'Allocation de solidarité spécifique et le transfert des bénéficiaires vers le Revenu de solidarité active annoncé par Gabriel ATTAL.

C'est un nouveau transfert financier de l'État vers les Départements, sans moyens supplémentaires. Lors de sa déclaration de politique générale, mardi 30 janvier, le Premier ministre a annoncé la suppression de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) financée par l'État, impliquant un transfert des bénéficiaires vers le régime du Revenu de solidarité active (RSA), financé, lui, par les Départements.

De France Travail aux Départements

Gérée par France Travail (ex-Pôle emploi) et financée par l'État, l'ASS est une allocation spécifique pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage. Son versement est conditionné à la recherche effective d'un emploi pour les personnes qui justifient de cinq ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la fin du dernier contrat de travail. Si le montant est légèrement inférieur au RSA (545€/mois pour une personne seule pour l'ASS contre 608 € pour le RSA), contrairement au RSA, avec l'ASS les demandeurs d'emploi continuent à acquérir des trimestres pour le calcul de la retraite.

Dépenses de solidarité nationale

Alors que la Drôme compte près de 2400 allocataires de l'ASS, un transfert vers le RSA représenterait une dépense supplémentaire de près de 14 M€/an pour le Département, privant les Drômois d'investissements importants pour la transition écologique, l'aide aux communes, la protection de l'enfance ou les collèges.

Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : « **Face aux crises et aux transitions nécessaires à engager, nous avons toujours assumé notre rôle de chef de file des Solidarités humaines et territoriales, en conservant un haut niveau d'investissement. Le transfert camouflé de l'ASS aurait un énorme impact sur les finances du Département. Au-delà de la méthode verticale, avec une annonce sans concertation alors que le Premier ministre s'est engagé dans le même discours à se tenir** » à l'écoute des territoires et des élus locaux », **l'État dispose une nouvelle fois des ressources des Départements pour les affecter à une mission de solidarité nationale. Ce procédé qui transforme les Départements en opérateurs de l'État n'est pas acceptable, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux parlementaires drômois d'interpeller le gouvernement sur les conditions de cette suppression et ses conséquences** ».